

VILLETTE-LES-DOLE

Localisation

Prévue : sur la place publique (conseil municipal du 19 décembre 1919) ; sur un « terrain communal en avant de la porte principale de l'église » (sur demande de précision du préfet, réponse du conseil municipal le 1er août 1920).

Actuelle : place du 11 novembre, au carrefour central, à côté de la mairie actuelle, face à la croix monumentale



Sources d'archives

Archives départementales du Jura, R 580

Presse : *L'Action jurassienne*, 15 et 29 avril 1922 ; *L'Avenir dolois*, 22 et 29 avril 1922

Description



Architecture : sur un terre-plein gravillonné, un socle supporte, par l'intermédiaire d'un gradin mouluré, un piédestal actuellement recouvert d'une plaque à l'aspect de marbre (moderne) où sont

gravés les noms des morts ; puis un chapiteau supporte un obélisque avec simple pyramidion

Sculptures : une palme est sculptée sur la face antérieure de l'obélisque, une croix de guerre avec ruban sur la tranche du chapiteau

Entourage : l'entourage actuel est moderne, barre de métal sur 4 dés

Inscription

VILLETTE / A SES ENFANTS / MORTS POUR / LA FRANCE / 1914-1918

Une plaque fixée au piédestal cite un poème de Françoise Longet.

Auteurs

Augustin Garcin, marbrier à Dole

Signature et noms d'édiles

Aucune

Conflits commémorés

Défunts :

1914-1918 : 13

1939-1945 : 3

guerre d'indépendance de l'Indochine

Population de la commune :

1911 : 299 habitants

1921 : 270 habitants

Historique de la réalisation

Date de décision du conseil municipal : le 19 décembre 1919, vote en conseil municipal, pour les 13 morts de la commune, d'envisager la dépense de 3 000 F, « à prendre sur les chemins ruraux et « les dépenses impérieuses » pour un monument établi par A. Garcin marbrier à Dole.

le 3 février 1920, Xavier Bouveret, maire et le conseil municipal chargent M. Girard, agent voyer cantonal de Dole de surveiller le travail

Date soumission marché : 14 décembre 1919, pour 3000 F plus transport du monument de l'atelier Garcin jusqu'à Villette et achat des graviers nécessaires. Le monument sera établi avant fin avril 1920

Date d'approbation de la commission : déféré devant la commission le 14 août 1920, le projet est approuvé (Camus, rapporteur) le 16 septembre 1920 bien « que [le plan] n'ait pas été coté ».

Date d'achèvement : réception de l'édifice en janvier 1922

Date inauguration : 21 avril 1922

Financement

Coût : 3 000 F

Subvention : 323 F

Souscription : par quête publique, de 691,05 F

le règlement sera effectué par affectation au monument du revenu de la vente des futaies. Une pétition de 32 signatures d'habitants conteste l'usage fait de « l'abandon de l'affouage » au profit du monument. Le préfet intervient pour expliquer que la décision municipale - qu'il avait déjà approuvée - est légale.

Cérémonies régulières autour du monument

11 novembre

Autres traces mémorielles

Cimetière : ?

Plaques dans l'église : église fermée